# Année européenne des personnes handicapées 2003

2001/0116(CNS) - 13/10/2005 - Document de suivi

OBJECTIF : établir le bilan de l'Année européenne des personnes handicapées (2003).

CONTENU : Conformément à l'article 13 de la Décision 2001/903/CE du Conseil instituant une Année européenne des personnes handicapées (AEPH), la Commission présente un rapport faisant le point sur la mise en œuvre, l'évaluation globale et les résultats de l'Année.

Pour rappel, l'un des enjeux centraux de la campagne AEPH était de renforcer la compréhension et l' acceptation des principales questions relatives au handicap. Dans le cadre d'un sondage d'opinion sur l' AEPH réalisé en septembre 2003, il est apparu qu'un tiers de la population de l'UE avait connaissance de l'AEPH et de sa finalité. Compte tenu de la nature de cette campagne et des ressources disponibles aux niveaux national et européen pour la mener à bien, ainsi que du nombre de manifestations internationales qui ont capté l'attention du public en 2003, ce pourcentage pourrait être considéré comme un résultat très positif.

Le voyage du bus de campagne dans toute l'Union s'est révélé un élément central, qui a réussi à faire ressortir la nature européenne de la campagne AEPH. Il a offert aux personnes handicapées et à leurs organisations un outil précieux pour promouvoir et mettre en évidence leurs actions, ainsi que pour susciter une attention considérable des médias à leur égard. En a témoigné, par exemple, le grand nombre d'articles de presse où il était question du bus. Le bus a également donné de bons résultats dans le sens où il est parvenu à toucher de nombreuses petites villes dans les pays participants et à faire passer un message auprès d'un public qui n'est pas souvent concerné directement par de telles campagnes européennes.

En ce qui concerne le volume médiatique, l'analyse réalisée pour le compte de la Commission, qui a spécialement examiné les médias imprimés et l'Internet, a montré que la couverture des questions de handicap, à l'échelle communautaire, avait été multipliée en 2003 par un nombre compris entre 3 et plus de 10. La résonance médiatique dans les États membres a augmenté en moyenne d'un peu plus de 600%, la campagne AEPH étant explicitement mentionnée dans plus de la moitié des informations diffusées. En outre, le site web de l'AEPH est apparu comme un outil précieux et un support important pour la campagne, près de 40% de la couverture médiatique faisant appel à des matériels, des logos ou des photos provenant du site et plus de la moitié de la couverture médiatique mentionnant le site ou donnant son adresse. Une situation similaire a été observée au niveau national, surtout en ce qui concerne les sites nationaux sur l'AEPH. D'autres données relatives au site officiel de l'AEPH confirment son succès, avec une moyenne de 2.000 visites uniques par jour et plus de 500.000 visites uniques en 2003.

Le programme de participation des entreprises peut également être considéré comme un résultat positif. Pour bon nombre d'entreprises participantes, il a induit un intérêt durable pour les questions de handicap ou renforcé un intérêt existant. À cet égard, diverses entreprises ayant participé au programme ont décidé de poursuivre leur coopération dans ce domaine dans le cadre d'un réseau au niveau européen.

À l'échelon national, l'adhésion à l'approche décentralisée, comprenant l'élaboration de priorités nationales pour l'AEPH et des mesures visant à assurer la participation des personnes handicapées tout au long de la campagne, peut être considérée comme un résultat essentiel et l'un des principaux facteurs de réussite de cette campagne. Ces travaux de coopération et de consultation ne vont pas cesser, pour la plupart, car un grand nombre d'organismes qui se sont formés, ou qui existaient mais se sont développés en 2003, ont décidé de poursuivre leurs travaux au-delà de 2003. Les données soumises par les pays

participants concernant les projets qui ont bénéficié d'une aide pendant l'AEPH, par un financement communautaire, un financement national, une combinaison des deux, ou un financement provenant d' autres sources, ont fait apparaître des résultats particulièrement positifs. Dans quelques pays, certains de ces projets continueront à recevoir un financement après 2003. L'approche décentralisée en matière de financement adoptée par la Commission en coopération avec les pays participants a clairement eu un effet de levier particulièrement important dans le cadre de la campagne.

Compte tenu de l'approche décentralisée de l'AEPH et des responsabilités assumées aux niveaux national, régional et local pour la mise en œuvre des actions et des mesures, il serait impossible d'énumérer ou de décrire les résultats concrets de cette campagne. Plusieurs milliers de résultats similaires ont été enregistrés dans les divers pays participants et au-delà de leurs frontières. Ils se présentent sous différentes formes :

- nouveaux partenariats entre organismes publics, organismes privés et organisations non gouvernementales ;
- engagements, pris par les organismes et organisations soucieux d'intégrer les questions de handicap dans l'ensemble des politiques, à promouvoir les droits, la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans toute une série de domaines (emploi, formation, enseignement, culture, sport, politique, etc.) ;
- actions destinées à faire mieux connaître et mieux comprendre les questions de handicap ;
- mesures visant à améliorer l'accessibilité physique de l'environnement bâti, y compris les systèmes de transport ;
- mesures ayant pour but d'améliorer l'accès à la société de l'information et de combattre l'exclusion de cette dernière, ainsi que de promouvoir une meilleure e-accessibilité ;
- nouvelles dispositions législatives nationales visant à protéger les droits des personnes handicapées et à promouvoir la non-discrimination ;
- établissement de rapports réguliers sur les questions de handicap à différents niveaux ;
- mise en place de mesures destinées à mieux soutenir les familles de personnes handicapées.

À cet égard, l'AEPH a atteint ses objectifs de sensibilisation, d'échange et de diffusion de bonnes pratiques, et de renforcement de la coopération entre les diverses parties prenantes.